



## Consortium pour le monitoring des violations des droits de l'homme pendant la période électorale de l'année 2020 au Burundi

Numéro 004 du 8/06/2020

# BULLETIN BIMENSUEL SUR LE PROCESSUS ÉLECTORAL DE 2020 AU BURUNDI

## INTRODUCTION

Le Burundi vient de vivre un moment historique au point de vue politique par l'organisation d'un triple scrutin présidentiel, législatif et communal le 20 mai 2020. Le peuple burundais a en effet manifesté qu'il aspire à un grand changement politique mais s'est heurté à une CENI qui n'avait rien ménagé pour torpiller le processus électoral par sa gestion opaque, inéquitable et partielle ; l'administration, le parti CNDD-FDD et sa milice Imbonerakure ainsi que les forces de défense et de sécurité lui fournissant tous les ingrédients nécessaires pour tailler la part du lion au parti au pouvoir afin de permettre à une oligarchie politico-militaire au pouvoir depuis 2005 de confisquer la volonté du peuple qui s'était pourtant exprimée lors de ce scrutin. Il a été en effet constaté que le processus électoral a été émaillé de beaucoup d'irrégularités qui ont porté préjudice au résultat du scrutin tel qu'il a été proclamé par la CENI.

Entre autres irrégularités ayant entaché ce scrutin, nous avons relevé notamment la contrainte exercée sur certains mandataires à signer d'avance les procès-verbaux du dépouillement du contenu des urnes, le bourrage de certaines urnes, le vote à la place des défunts et des réfugiés, des procurations multiples, le fait que dans certains bureaux de vote il y ait eu des électeurs qui ont voté plus d'une fois, les arrestations arbitraires et exclusions des mandataires et des observateurs des bureaux de vote et des lieux de dépouillement du scrutin, les intimidations et contraintes exercées sur des électeurs par certains administratifs qui les accompagnaient jusque dans les isoloirs, l'intrusion des personnes non autorisées dans les lieux de comptage des voix, le secret de vote qui n'était pas garanti partout et la confiscation des accréditations et des téléphones de certains observateurs. Toutes ces irrégularités n'ont pas pourtant empêché le président de la CENI à proclamer le CNDD-FDD et son candidat présidentiel vainqueurs des élections présidentielles, législatives et communales, proclamation que le principal opposant a contestée.

Dans ce bulletin qui couvre la période du 16 - 31 mai 2020, les organisations de la société civile burundaise membres du consortium pour le monitoring des violations



## GRANDS TITRES DU BULLETIN

**I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME LIEES A L'INTOLERANCE POLITIQUE P4**

**II. DES IRREGULARITES LIEES AUX ELECTIONS DU 20 MAI 2020 P15**

**III. DE LA PROCLAMATION DES RESULTATS PROVISOIRES DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES P21**

**IV. DE LA PARTIALITE DES INSTITUTIONS PUBLIQUES P23**

**V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS P25**

Pour toute communication avec ce consortium, contacter Madame Justine Nkurunziza, présidente de la COSOME : Numéro de téléphone : +1 (613) 302-0729 E-Mail : [cosome.cosome@gmail.com](mailto:cosome.cosome@gmail.com) . Consultez aussi les sites web : [www.cosome.org](http://www.cosome.org), [www.ligue-iteka.bi](http://www.ligue-iteka.bi), [www.forscburundi.org](http://www.forscburundi.org), [www.sostortureburundi.org](http://www.sostortureburundi.org), [www.aprodhasbl.org](http://www.aprodhasbl.org) & [www.acatburundi.org](http://www.acatburundi.org)

des droits de l'homme pendant la période électorale ont relevé des allégations des violations, des violations et atteintes aux droits de l'homme liées à l'intolérance politique, des irrégularités liées au triple scrutin du 20 mai 2020, de nombreux actes d'intimidations, de harcèlement judiciaire et de violence perpétrés à l'endroit de membres de partis politiques d'opposition ainsi que des incohérence des résultats provisoires du scrutin proclamés par la CENI.

Au cours de la période couverte par ce bulletin, nous avons documenté au moins 3 personnes assassinées dont 2 membres du CNL et 1 membre du parti CNDD-FDD, 4 membres du CNL enlevés et portés disparus, 13 membres du parti CNL torturés dont 1 femme, 125 personnes arrêtées arbitrairement dont 121 membres du parti CNL y compris 1 femme ainsi que 15 personnes essentiellement membres du parti CNL physiquement violentées.

## CONTENU

INTRODUCTION.....	1
SIGLES ET ABBREVIATIONS.....	3
<b>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME LIEES A L'INTOLERANCE POLITIQUE .....</b>	<b>4</b>
I.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS ET DES GENS NON IDENTIFIES .....	4
I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES .....	5
I.3. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE ET DES ADMINISTRATIFS .....	5
I.4. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT PAR DES IMBONERAKURE, DES ADMINISTRATIFS ET DES POLICIERS .....	6
I.5. DES ATTAQUES ET AFFRONTLEMENTS ENTRE DES MEMBRES DES PARTIS POLITIQUES..	12
I.6. DES DESTRUCTIONS MECHANTES LIEES A L'INTOLERANCE POLITIQUE .....	14
<b>II. DES IRREGULARITES LIEES AUX ELECTIONS DU 20 MAI 2020.....</b>	<b>15</b>
<b>III. DE LA PROCLAMATION DES RESULTATS PROVISOIRES DES ELECTIONS PRESIDEN- TIELLES ET LEGISLATIVES .....</b>	<b>21</b>
III.1. DE LA RÉACTION ET DU REJET PAR DE LA CENI DES OBSERVATIONS DE L'ÉGLISE CATHOLIQUES DU BURUN- DI .....	21
III.2. RÉACTIONS DES CANDIDATS FACE AUX RÉSULTATS PROCLAMÉS PAR LA CENI.....	22
III.3. RÉACTION DES PARTENAIRES DU BURUNDI FACE AUX RÉSULTATS PROCLAMÉS PAR LA CENI.....	23
<b>IV. DE LA PARTIALITE DES INSTITUTIONS PUBLIQUES.....</b>	<b>23</b>
IV.1. DE LA POLICE.....	23
IV.2. DE LA CENI .....	24
IV.2.1. De la modification des listes électorales .....	24
<b>V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>25</b>

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

<b>API</b>	: <i>Unité d'Appui à la Protection des Institutions</i>
<b>ARCT</b>	: <i>Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications</i>
<b>BCB</b>	: <i>Banque de Crédit de Bujumbura</i>
<b>CDS</b>	: <i>Centre de Santé</i>
<b>CECI</b>	: <i>Commission Electorale Communale Indépendante</i>
<b>CENI</b>	: <i>Commission Electorale Nationale Indépendante</i>
<b>CEPI</b>	: <i>Commission Electorale Provinciale Indépendante</i>
<b>CNDD-FDD</b>	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Force pour la Défense de la Démocratie</i>
<b>CNL</b>	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
<b>ECOFO</b>	: <i>Ecole Fondamentale</i>
<b>ETS</b>	: <i>Ecole Technique Secondaire</i>
<b>OPJ</b>	: <i>Officier de Police Judiciaire</i>
<b>PJ</b>	: <i>Police Judiciaire</i>
<b>SNR</b>	: <i>Service National de Renseignement</i>
<b>TGI</b>	: <i>Tribunal de Grande Instance</i>
<b>UPRONA</b>	: <i>Union pour le Progrès National</i>

*I.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS ET DES GENS NON IDENTIFIES*

*I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES*

*I.3. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE ET DES ADMINISTRATIFS*

*I.4. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT PAR DES IMBONERAKURE, DES ADMINISTRATIFS ET DES POLICIERS*

*I.5. DES ATTAQUES ET AFFRONTLEMENTS ENTRE DES MEMBRES DES PARTIS POLITIQUES*

*I.6. DES DESTRUCTION MECHANTES LIEES A L'INTOLERANCE POLITIQUE*

## ***I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME LIEES A L'INTOLERANCE POLITIQUE***

### ***I.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS ET DES GENS NON IDENTIFIES***

#### **Un corps sans vie d'un membre du parti CNL retrouvé en commune Gatara, province Kayanza**

En date du 19 mai 2020, sur la colline Ruhengeri, zone et commune Gatara, province Kayanza, un corps sans vie de Prosper Minani, marié, âgé de 45 ans, responsable zonal du parti CNL et habitant sur cette même colline, a été retrouvé sur la rive de la rivière Ruvubu. Selon des sources sur place, ce corps présentait des blessures au niveau de la tête et il a été enterré le même jour sur l'ordre de Dévote, administrateur de la commune Gatara, du commissaire communal de police. Les auteurs et le mobile du meurtre n'ont pas été connus.

#### **Un corps sans vie d'un membre du parti CNDD-FDD retrouvé en commune Mugina, province Cibitoke**

Dans la matinée du 22 mai 2020, sur la colline Rugendo, commune Mugina, province Cibitoke, un corps sans vie de Paul Nsenyumva, âgé de 42 ans, membre du parti CNDD-FDD, a été retrouvé dans un champ. Des sources sur place indiquent que la victime avait passé l'après-midi du 21 mai 2020, avec ses amis à

célébrer la victoire du parti CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, Paul a quitté ses amis pendant la nuit mais n'est pas arrivé à la maison. Son cadavre a été conduit à l'hôpital de Cibitoke par les autorités communales pour que les médecins puissent identifier la cause de cette mort. Signalons que dans la foulée, Pierre Nzoantevye alias Nzoza, Abel Ndikumana alias Joachim et Edouard Vyamungu alias Malaria, tous militants du parti CNL, ont été arrêtés le même jour et incarcérés au cachot du poste de police de la commune Mugina sur les accusations de Dative, chef de colline Rugendo, qui avait établi une liste de militants du parti CNL à accuser.

#### **Un membre du parti CNL tué en commune Nyabiraba, province Bujumbura rural**

En date du 20 mai 2020, sur la sous-colline Mayemba, colline Nyabibondo, commune Nyabiraba, province de Bujumbura rural, Manirakiza Joël, membre du parti CNL, a été fusillé par des policiers qui l'accusaient d'avoir tenté d'empêcher le vol dans les urnes. Des sources sur place ont fait savoir qu'il a été évacué vers l'hôpital où il a rendu son âme dans la nuit du 24 mai 2020.

## **I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES**

### **Un membre du parti CNL enlevé en commune Nyabiraba, province Bujumbura rural**

Dans la nuit du 24 mai 2020, sur la colline Marennga, zone et commune Nyabiraba, province Bujumbura rural, Sébastien Ciza, mobilisateur du parti CNL, a été enlevé à son domicile par deux personnes en tenues policières de l'API et embarqué à bord d'un véhicule double cabine à vitres teintées sans numéro de plaque d'immatriculation. Selon des sources sur place, sa famille l'a cherché dans tous les cachots mais ne l'a pas retrouvé.

### **Deux membres du parti CNL enlevés en commune et province Kayanza**

En date du 20 mai 2020, le jour du scrutin, vers 19 heures, dans un bureau de vote du Lycée Kayanza, deux membres du parti CNL ont été arrêtés par des policiers en patrouille accompa-

gnés par des jeunes *Imbonerakure* en tenue civile. De sources sur place indiquent qu'ils apportaient de la nourriture aux mandataires de leur parti. Les mêmes sources confient que ces militants ont été conduits à bord de deux motos vers un endroit inconnu.

### **Un membre du parti CNL enlevé en commune Vumbi, province Kirundo**

En date du 26 mai 2020, vers 21 heures, sur la colline Matyazo, zone Bukuba, commune Vumbi, province Kirundo, André Baraguma, membre du parti CNL, a été enlevé à son domicile par deux personnes en tenue policière et a été embarqué à bord d'un véhicule de type Probox. Selon des sources sur place, ses proches l'ont cherché dans tous les cachots mais en vain.

## **I.3. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE ET DES ADMINISTRATIFS**

### **Un membre du parti CNL torturé en commune Kabezi, province Bujumbura rural**

En date du 24 mai 2020, dans la localité de Gakungwe, zone et commune Kabezi, province Bujumbura rural, Jean Luc Kubwayo, étudiant de l'Université des Grands Lacs, membre du parti CNL et originaire de cette localité a été battu et blessé au niveau de la tête par un groupe d'*Imbonerakure* constitué de Samuel Masabarakiza, Egide Buhungiro, Juvénal Kubwayo et Abel Mateso. Selon des sources sur place, ces derniers ont également déchiré ses habits et l'ont extorqué de ses deux téléphones portables. La victime était accusée de porter un tee-shirt du parti CNL.

### **Une femme membre du parti CNL torturée en commune Nyabiraba, province Bujumbura rural**

En date du 25 mai 2020, sur la colline Gikombe, zone et commune Nyabiraba, province Bujumbura rural, Spéciose Kigeme, membre du parti CNL, a été passée à tabac et blessée au niveau de la tête par des *Imbonerakure* dirigés par Gérard Kabura tandis que ses habits ont déchirés. Selon des sources sur place, la victime revenait du marché quand elle est tombée sur ces *Imbonerakure* pendant qu'ils fêtaient la victoire de leur parti CNDD-FDD après la proclamation des résultats provisoires par la CENI.

### **Un membre du parti CNL torturé en commune Nyanza-lac, province Makamba**

Dans la matinée du 20 mai 2020, au centre de vote du quartier Kabondo, commune Nyanza-lac, province Makamba, Jean Paul Nibizi, mandataire du parti CNL audit centre, a été roué de coups par des Imbonerakure conduits par un certain Bihangwa, encadreur au Lycée communal Nyanza-lac. Selon des sources sur place, la victime a été admise à l'hôpital Nyanza-lac où elle a passé plusieurs jours étant alitée.

### **Un membre du parti CNL torturé en commune Bugabira, province Kirundo**

En date du 22 mai 2020, sur la colline Nyamabuye, zone Kigoma, commune Bugabira, province Kirundo, Nzoyihera, membre du parti CNL, a été battu par Jean Bosco Mayeri, chef de zone Kigoma, pour avoir uniquement voté en faveur du parti CNL. De sources sur place affirment que ce chef de zone a trouvé la victime dans un groupe de voisins affiliés à de partis politiques différents dont le CNDD-FDD, l'UPRONA et le FROBEBU et lui a intimé l'ordre de quitter ce groupe du seul fait qu'elle est membre du parti CNL.

### **Neuf membres du parti CNL torturés en commune Kabarore, province Kayanza**

En date du 27 mai 2020, sur les collines Rukere, Songore et Randa, commune Kabarore, province Kayanza, neuf membres du parti CNL ont été battus par des Imbonerakure.

- ◇ Sur la colline Rukere, Nsengiyumva alias Padi-ri et Léonidas alias Fuku, ont été violemment frappés et blessés par Ezéchiel Ndayiziga, Domitien Ngendabanyikwa, Jérémie Ndayisaba, tous membres de la milice Imbonerakure sur instigation du chef de colline Serges Ndengeje.
- ◇ Sur la colline Songore, Félix Nshimirimana, Pascal Ngendahayo, François Nduwimana et Jean Paul Sinzumunsi, tous membres influents du parti CNL, ont été fouettés et malmenés par des Imbonerakure dirigés par Patrice Nsaguye. Selon des sources sur place, ils les ont obligés de quitter les lieux tout en dansant et scandant des chants d'intimidations devant leurs maisons.
- ◇ Sur la colline Randa, Arthémon Ndayishimiye, Fidèle Ndayishimiye et Habonayo ont été roués de coups par un groupe d'Imbonerakure dont le surnommé Sénégalais, Justin Mwari-mu, Désiré Nyabenda et Sotère.

## **I.4. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT PAR DES IMBONERAKURE, DES ADMINISTRATIFS ET DES POLICIERS**

### **Quatre membres du parti CNL arrêtés en commune Musigati, province Bubanza**

En date du 20 mai 2020, sur la colline Muyebe, commune Musigati, province Bubanza, Philippe Nsanzerugeze, responsable du parti CNL en zone Muyebe, Gervais Ntiharirizwa, Simon Nahimana et Museveni Nzomukunda, tous mandataires du parti CNL, ont été arrêtés par des Imbonerakure lorsqu'ils se rendaient aux bureaux

de vote où ils étaient affectés. Ils ont été accusés de faire la campagne le jour du scrutin. Selon des sources sur place, ils ont été conduits par des policiers au cachot du commissariat provincial de police à Bubanza. Néanmoins, après avoir manqué de témoins à charge dans un procès de flagrante qui a eu lieu le lendemain, ces quatre membres du parti CNL ont été acquittés par le TGI Bubanza.

### **Un membre du parti CNL arrêté en commune Mpanda, province Bubanza**

En date du 20 mai 2020, sur la colline Rugege, commune Mpanda, province Bubanza, Augustin Hatungimana, membre du parti CNL, a été arrêté par des policiers et détenu au cachot du commissariat provincial de police à Bubanza. Selon des sources sur place, Augustin a été accusé de perturber les élections. Après 2 heures au cachot du commissariat, il a été transféré à la prison de Bubanza. Au cours d'un procès de flagrance qui a été ouvert le lendemain, sieur Augustin Hatungimana a été condamné à 6 mois de servitude pénale pour avoir perturbé les élections.

### **Trente-cinq membres du parti CNL arrêtés dans différentes communes de la province Makamba**

Au cours de la journée du 20 mai 2020, des mandataires du parti CNL ont été arrêtés et détenus afin de les empêcher de suivre le déroulement des opérations de vote dans différents bureaux de vote auxquels ils étaient assignés.

### **Ainsi, Quinze membres du parti CNL arrêtés en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural**

Dans la matinée du 20 mai 2020, aux centres de vote de l'ECOFO Mushasha I et de l'Eglise Emmanuel de Gatumba, sur les collines Mushasha I et Kinyinya I, zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, François Bigirimana, Alliance Manirakiza, Issa Rukundo, Ferdinand Nikobiri, Aboubakar Bizimungu, Jean Berchmans Ndayisenga, Jean Berchmans Niyongabo, Richard Hakizimana, Festus Mugisha, Usuel Harerimana, Jean Claude Minani, Mireille Irankunda, Hassan Minani, Paul Havyarimana et Yussuf Mateso, tous mandataires du parti CNL, ont été arrêtés

par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, les mobiles politiques étaient à la base de leur arrestation car ils étaient aux bureaux de vote auxquels ils avaient été affectés. Ils ont été conduits au cachot de brigade de Gatumba le même jour par Marcel Niyonkuru, commissaire communal de police à Mutimbuzi.

### **Un membre du parti CNL arrêté en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural**

En date du 20 mai 2020, au bureau de vote n° 5, centre de vote de l'ECOFO Rukaramu I, sur la colline Kigwati II, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Obède Niyongabo, mandataire du parti CNL, a été arrêté par Marcel Niyonkuru, commissaire communal de police à Mutimbuzi. Selon des sources sur place, Obède venait de surprendre Ripo Kibezi, membre du parti CNDD-FDD, en possession de 7 bulletins de vote qu'il voulait mettre dans l'urne. Au lieu d'arrêter l'auteur de cette infraction électorale, le commissaire communal a interpellé le dénonciateur qu'il a conduit au cachot de brigade de Gatumba.

### **Deux membres du parti CNL arrêtés en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural**

Dans la matinée du 20 mai 2020, sur la colline et zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Benjamin Niyonzima et le prénommé Raphaël, tous mandataires du parti CNL, ont été arrêtés par des Imbonerakure de cette localité. D'après des témoins sur place, ils ont été interceptés lorsqu'ils se rendaient aux bureaux de vote auxquels ils étaient affectés. Par la suite, ils ont été conduits au cachot de brigade de Gatumba par Marcel Niyonkuru, commissaire communal de police à Mutimbuzi.

### **Six membres du parti CNL arrêtés en commune et province Bururi**

En date du 20 mai 2020, au centre de vote du Lycée communal de Kiremba, commune et province Bururi, six mandataires du parti CNL dont les prénommés Jean Marie (enseignant), Jean Marie (sans emploi), Bosco, Emile et Nephtali ont été arrêtés. Des sources sur place révèlent qu'après avoir procédé aux opérations de vérification des urnes en présence du public votant, des membres du centre de vote ont ordonné à tous les votants de sortir un moment afin de leur permettre de voter étant seuls dans la classe. Ayant interprété ce geste comme une occasion de procéder au bourrage d'urnes, les mandataires du CNL ont refusé de sortir, ce qui a provoqué une dispute entre ces mandataires et les membres du centre de vote. C'est ainsi que la police a procédé à l'arrestation de ces mandataires du parti CNL et les a conduits au cachot de la commune Bururi où ils ont été relâchés une heure après.

### **Un membre du parti CNL arrêté en commune Vyanda, province Bururi**

En date du 21 mai 2020, sur la colline Mubuga, commune Vyanda, province Bururi, Arakaza Thierry, commerçant, mandataire du parti CNL, a été arrêté par Frédéric Niyonzima, Gouverneur de la province Bururi. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir participé aux propagandes du parti CNL alors qu'il était considéré par des membres du parti CNDD-FDD comme partisan de leur parti. Les mêmes sources indiquent qu'il a été conduit au cachot de police au chef-lieu de la province Bururi.

### **Un membre du parti CNL arrêté en commune Rugombo, province Cibitoke**

En date du 20 mai 2020, vers 18 heures, sur la colline Mparambo II, commune Rugombo, province Cibitoke, Edouard Ntawuzahihera alias Posoro, enseignant, résidant et originaire de la colline Munyika II et responsable provincial des jeunes du parti CNL, a été arrêté par des agents du SNR. Selon des sources sur place, Edouard veillait sur le transport des urnes contenant des bulletins de vote afin d'empêcher des fraudes par des membres du parti CNDD-FDD. Edouard a été conduit au cachot de police de la brigade Cibitoke avant d'être relâché le lendemain.

### **Un membre du parti CNL arrêté en commune Kayokwe, province Mwaro**

En date du 20 mai 2020, au centre de vote Kigutu, sur la colline Gihinga, commune Kayokwe, province Mwaro, Gordien Nduwimana, membre du parti CNL et candidat aux conseillers communaux, a été arrêté par des policiers et conduit au parquet de Mwaro pour y subir un interrogatoire. Selon des sources sur place, il a été accusé d'attroupement devant les bureaux de vote.

### **Un mobilisateur de la coalition Kira Burundi arrêté en commune Kayokwe, province Mwaro**

En date du 20 mai 2020, vers 10 heures du matin, à l'ECOFO Kigutu, commune Kayokwe, province Mwaro, André Sindayihebura, mobilisateur de la coalition Kira Burundi, a été arrêté par des policiers, et conduit à la PJ pour interrogatoire. Selon des sources sur place indiquent qu'il a été accusé d'avoir émis beaucoup d'appels et messages téléphoniques. Pendant son interrogatoire, il a expliqué qu'il était plutôt en train de vérifier si tous les mandataires de la



coalition Kira Burundi dans cette circonscription électorale étaient déjà arrivés à leurs places et a été relaxé à la fin de cet interrogatoire.

#### **Quatre membres du parti CNL arrêtés en commune Kiganda, province Muramvya**

Dans la nuit du 20 mai 2020, sur la colline Burenza, commune Kiganda, province Muramvya, Léonard Sindayigaya, Pierre Ndayiragije, Fiacre Gateretse et Jean Paul Sabiyumva, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés par des Imbonerakure en complicité avec le commissaire communal. Selon des sources sur place, ils ont été conduits à la Brigade de Muramvya par le commissaire provincial de police, Abdoul Ndimurukundo. Ces membres ont été par la suite transférés à la prison de Muramvya après avoir été accusés d'avoir tendu une embuscade aux personnes qui acheminaient des urnes contenant des bulletins de votes du centre de Burenza.

#### **Un membre du parti CNL arrêté en commune et province Muramvya**

En date du 20 mai 2020, sur la colline, commune et province Muramvya, Juvénal, enseignant à l'ECOFO Busimba, membre du parti CNL, a été arrêté à l'ECOFO Muramvya III par des policiers qui l'ont conduit directement à la brigade Muramvya pour l'interrogatoire avant de le transférer le même jour à la prison de Muramvya. Selon des sources sur place, il a été accusé par un membre du bureau de vote de sensibiliser les gens dans les rangs à voter pour le parti CNL.

#### **Trois membres du parti CNL arrêtés en commune et province Makamba**

En date du 20 mai 2020, Réverien Nduwimana, Sylvestre Mpayimana, tous les deux de la colline Rabiro, commune et province Makamba ainsi qu'Alexis Nyandwi de la colline Ruvuga, commune Mabanda de la même province, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés par des policiers. Selon des sources sur place, les deux premiers étaient accusés par le parquet de Makamba d'avoir utilisé des documents électoraux frauduleux tandis que le troisième a été accusé par le parquet d'avoir porté le jour du scrutin une veste portant le numéro 23 considéré par le parquet comme insigne du parti CNL. En date du 22 mai 2020, à l'issue d'une audience en procès de flagrance, Réverien Nduwimana et Sylvestre Mpayimana ont été condamnés à une peine de 6 mois de prison ferme et une amende de 30 000 francs burundais tandis qu'Alexis Nyandwi a été condamné à une amende de 100 000 francs burundais.

#### **Neuf membres du parti CNL arrêtés en communes Giharo et Musongati, province Rutana**

En date du 20 mai 2020, au bureau de vote de la colline Ngomante, zone Gakungu, commune Giharo, province Rutana, huit membres du parti CNL dont Sadok Bigirimana et Eric Nshimirimana de ladite colline ont été arrêtés par des policiers et détenus au cachot du poste de police de Giharo. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir enseigné des électeurs dans les rangs sur comment procéder pour voter. Il

en a été de même pour Samuel Nahimana, membre du parti CNL, qui a été aussi arrêté par des policiers pour la même infraction sur le bureau de vote de la colline Rugunga, zone et commune Musongati et il a été conduit au cachot de poste de police de Musongati. Tous ces neuf membres du parti CNL ont été transférés le même jour au cachot du parquet de Rutana. En date du 22 mai 2020, ils ont été jugés en flagrance par le TGI de Rutana et condamnés de payer chacun une amende de 100 000 francs burundais ou à défaut d'exécuter une peine subsidiaire d'emprisonnement de 6 mois.

### **Trois membres du parti CNL arrêtés en commune et province Ruyigi**

En date du 20 mai 2020, vers 20 heures, au centre de Rusengo, commune et province Ruyigi, Dieudonné Irambona, représentant du parti CNL dans cette commune, Françoise et Elie Nibizi alias Gisoro, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés par le « De corps » de police (le chargé du service interne au camp) accompagné du procureur de Ruyigi. Selon des sources sur place, ils ont été immédiatement conduits au cachot de police de Ruyigi où ils ont été libérés vers 23 heures par le procureur après les avoir interrogés.

### **Sept membres du parti CNL arrêtés en commune Gatara, province Kayanza**

En date du 21 mai 2020, en commune Gatara, province Kayanza, sept membres du parti CNL ont été arrêtés alors qu'ils revenaient de la messe. Selon des sources sur place, il s'agit de Sabin Nsabimana, Vianney, Gordien de la zone Mbirizi qui ont été détenus au commissariat provincial de police de Kayanza et Alexis Kwizera, Sylvestre ainsi que Diomède de la col-

line Kabungo qui ont été détenus au cachot de police de la commune Gatara. Tous ces membres étaient accusés d'avoir diffusé de faux résultats.

### **Un membre du parti CNL arrêté en commune et province Ngozi**

En date du 23 mai 2020, au centre-ville de Ngozi, Issa Bizimana, membre et mandataire politique du parti CNL en commune Butihinda de la province Muyinga, a été arrêté par des policiers et des Imbonerakure de la ville de Ngozi, puis détenu au cachot de la PJ Ngozi. Selon des sources sur place, la victime transportait à Bujumbura des copies des procès-verbaux des résultats électoraux des bureaux de vote de sa commune vers la permanence nationale du parti.

### **Un membre du parti CNL arrêté en commune et province Muyinga**

En date du 19 mai 2020, en face du parking, au chef-lieu de la commune et province Muyinga, Emmanuel Mukurarinda, membre du parti CNL, a été arrêté par deux policiers accompagnés par Shabani Nimubona, chef de zone Cumba. Selon des sources sur place, Emmanuel Mukurarinda venait de retirer une somme de 700 mille francs burundais à la BCB, agence de Muyinga. Ces policiers l'ont accusé d'avoir retiré cette somme d'argent afin de corrompre des électeurs pour voter le parti CNL et a été transféré à la prison de Muyinga pour ce seul motif.

### **Un membre du parti CNL arrêté en commune Nyabikere, province de Karuzi**

En date du 20 mai 2020 sur la colline Ruhuma, commune Nyabikere, province de Karuzi, Etienne Nzambimana, membre du parti CNL, a été arrêté à son domicile par des Imbonerakure

qui ont appelé par la suite des policiers afin de le conduire au cachot de la police à Nyabikere avant de le transférer au cachot du commissariat provincial de police à Karuzi. De sources sur place précisent que le lendemain, Etienne Nzambimana a été jugé dans un procès de flagrance par le TGI qui l'a accusé et a condamné à payer une amende de 400 000 francs burundais ou, à défaut, de purger une peine subsidiaire de 2 ans de prison.

#### **Deux membres du parti CNL arrêtés en commune Gihogazi, province Karuzi**

En date du 23 mai 2020, au chef-lieu de la commune Gihogazi, province Karuzi, Abel Mukerandanga et Kévin Ndayizeye, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés quand ils rentraient de leurs champs par des Imbonerakure dont Alexis Hakizimana et Ernest Mushengezi. Selon des sources sur place, ces deux Imbonerakures les ont ligotés et ont appelé un OPJ du poste de police Gihogazi pour les acheminer au cachot.

#### **Cinq membres du parti CNL arrêtés en commune Nyabiraba, Bujumbura rural**

En date 23 mai 2020, sur la colline Gasagara, commune Nyabiraba, province Bujumbura rural, Ndayishimiye Oscar, Nduwayezu Jean Claude, Ndayishimiye Prosper, Havyarimana Mélance, tous membres du parti CNL et Ndikumana Ezéchiel, mandataire du CNL au bureau de vote n°5 de l'ECOFO Gasarara, ont été arrêtés par des Imbonerakure en patrouille nocturne. Selon des sources sur place, ils ont été détenus au chef-lieu de la commune Nyabiraba et ont été accusés de répandre des rumeurs en rapport avec les résultats du vote du 20 mai 2020.

#### **Un mandataire du parti CNL arrêté en commune Nyabiraba, province Bujumbura rural**

En date du 20 mai 2020, sur la colline Nyaruheke, zone et commune Nyabiraba, province Bujumbura rural, Jules Kibunda, mandataire du parti CNL, âgé de 28 ans, a été arrêté par Ciza Jean, policier du poste de police Nyabiraba en complicité avec un Imbonerakure du nom de Jean Macumi. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir voulu perturber la tenue du scrutin parce qu'il a refusé de signer sur des procès-verbaux conçus avant la fin des opérations de dépouillement des résultats du vote. Les mêmes sources indiquent qu'il a été incarcéré au cachot de la commune Nyabiraba.

#### **Quatre membres du parti CNL arrêtés en commune Mutambu, province Bujumbura rural**

Dans la nuit du 22 mai 2020, sur la colline Burima, zone Gomvyi, commune Mutambu, province Bujumbura rural, Augustin Kubwimana, Julien Bizozza, François Kaziza et Liévin Ivumiragiye, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés par des agents du SNR venus de Bujumbura et acheminés directement à la prison centrale de Mpimba. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de préparer une révolte pour protester contre les résultats des élections.

#### **Un membre du parti CNL arrêté en commune et province Kayanza**

En date du 20 mai 2020, vers 11 heures, au centre de vote de l'ECOFO Murago, sur la colline Murago, zone, commune et province Kayanza, Jean Ciza, mandataire du parti CNL,

a été arrêté par le chef de poste de police Murago pour avoir simplement salué un voisin qui venait de voter.

#### **Quatre mandataires du parti CNL arrêtés en commune et province Bururi**

En date du 20 mai 2020, au bureau de vote de Kirembeba, commune et province Bururi, Emile Ngenakuriyo, Jean Marie Bikengu, Bosco Niyongabo et Elihoud Ndayumvire, tous mandataires du parti CNL, ont été arrêtés par le prénommé Salvator, membre de la milice Imbonerakure accompagné de Frédéric Niyonzima, Gouverneur de la province Bururi et Jean Marie Nzoyihera, candidat du CNDD-FDD au conseil communal de la commune

Bururi. Selon des sources sur place, leurs lettres d'accréditation leur avaient été retirées à leur insu et n'ont été libérées que suite à la révolte des votants.

#### **Neuf mandataires du parti CNL arrêtés en commune et province Rumonge**

En date du 20 mai 2020, au centre de la commune et province Rumonge, neuf mandataires du parti CNL ont été arrêtés par des policiers. Selon des sources sur place, ils ont été transférés au parquet de la République à Rumonge dans l'avant-midi de cette journée pour un procès flagrance, mais ont été par après acquittés par le TGI de Rumonge.

### **1.5. DES ATTAQUES ET AFFRONTEMENTS ENTRE DES MEMBRES DES PARTIS POLITIQUES**

#### **Un Imbonerakure blessé en commune et province Kirundo**

En date du 30 mai 2020, sur la sous-colline Rutozi II, colline Runyonzwa, zone Cewe, commune et province Kirundo, un Imbonerakure du nom de Kagabo a été blessé par des balles tirées par un policier répondant au nom de Hakizimana. Selon des sources sur place, ce dernier avait été appelé par le chef de colline Pierre Karenzo pour intervenir dans une bagarre qui opposait deux Imbonerakure Ndayisenga et Sibomana. Les mêmes sources indiquent que ce policier s'est introduit chez la famille de Ndayisenga qui venait de blesser Sibomana et que Kagabo et Mukezangango, frères de Ndayisenga, ont voulu le désarmer de son fusil par force. C'est ainsi que ce policier s'est défendu en tirant à bout portant, blessant Kagabo au niveau des cuisses. Celui-ci a été transporté d'urgence à l'hôpital de Kirundo tandis que le fusil de ce policier a été confisqué par les frères de la victime. Il a fallu l'intervention du commissaire provincial pour

récupérer cette arme au moment où le policier a été détenu au cachot du parquet pour sa sécurité.

#### **Des affrontements entre les militants des partis CNDD-FDD et CNL en commune et province Rumonge**

Dans la nuit du 16 au 17 mai 2020, des affrontements entre des militants du CNDD-FDD et du CNL ont eu lieu dans la zone Buruhukiro de la commune et province Rumonge. Cette tension a eu comme origine le vandalisme des permanences du parti CNDD-FDD des cinq collinaires que compte la zone Buruhukiro. En plus des vitres qui ont été cassées, l'on a constaté également que des drapeaux de ce parti au pouvoir avaient été volés et que des écriteaux sur ces permanences avaient été effacés. Il est à signaler que les informations en provenance de cette localité indiquent que les auteurs de ces forfaits n'ont pas été identifiés. Afin de calmer le jeu, en date du 17 mai 2020, dans l'après-midi, le Gouverneur de cette province, Juvénal Bigirimana, a

organisé une réunion de pacification de la population de cette localité au cours de laquelle il leur a demandé de se retenir et d'attendre les conclusions de la justice.

#### **Une vache d'un membre du parti CNL saisie par un chef des Imbonerakure en commune Mubimbi, province Bujumbura rural**

En date du 27 mai 2020, sur la colline Burenza, zone Matyazo, commune Mubimbi, province Bujumbura rural, une vache de Stany Niyibizi, membre du parti CNL, a été saisie par Merthus Ndayizeye, chef des Imbonerakure, dans le but de le punir de son appartenance politique. Il a juré que cette vache devrait être abattue et consommée. Précisons que la victime n'a même pas daigné porter plainte à cause de la peur de représailles et qu'elle vit depuis lors en clandestinité.

#### **Une tentative de saisie des procès-verbaux du parti CNL par des agents du SNR en commune Mukaza, Bujumbura Mairie**

En date du 28 mai 2020, vers 16 heures, un cafouillage a eu lieu devant le bureau de la société MEX où des membres du parti CNL ont fait face à des agents du SNR qui voulaient leur prendre de force des procès-verbaux électoraux. En effet, Agathon Rwasa, candidat aux élections du triple scrutin du 20 mai 2020 et président du parti CNL, voulait déposer sa plainte devant la Cour constitutionnelle. Ainsi, dans le cadre de réunir ses preuves, les membres de ce parti s'étaient rendus à la société MEX pour y faire faire des photocopies et ces agents du SNR ont fait irruption pour les leur retirer de force. Alors que des disputes commençaient entre les deux parties, le président du parti CNL est vite arrivé sur les lieux, accompagné de sa garde et a pu récupérer ces documents.

#### **Huit membres du parti CNL blessés en commune Kanyosha, province Bujumbura rural**

En date du 16 mai 2020, sur les collines Buzige et Bwoga, zone Ruyaga, commune Kanyosha, province Bujumbura rural, huit membres du parti CNL ont été grièvement blessés par une attaque des Imbonerakure dont le surnommé Sénégalais et Mbarute. Cette attaque était dirigée par Jean Bosco Ndarubayemwo, directeur du Lycée communal de Muyira. Selon des sources sur place, ces victimes ont été soignées au CDS Ruyaga.

#### **Deux membres du parti CNL blessés en commune Mutambu, province Bujumbura rural**

En date du 22 mai 2020, dans la localité de Rubondo, zone Gomvyi, commune Mutambu, Saturnin Bucumi et Claver Batungwanayo, tous membres du parti CNL, ont été grièvement blessés à la machette par des membres de la milice Imbonerakure dirigés par Zénon Miburo de la zone Gomvyi. Selon des sources sur place, ces victimes ont été hospitalisées à la Clinique Prince Louis Rwagasore.

#### **Un membre du parti CNL blessé en commune Gitobe, province Kirundo**

Dans la nuit du 26 mai 2020, dans un bistrot du chef-lieu de la commune Gitobe en province Kirundo où des Imbonerakure célébraient la victoire de leur parti, Zappy George Ntahombaye, responsable communal des Imbonerakure et comptable de la commune Gitobe a blessé à l'aide d'une bouteille Georges Nzikoruriho, membre du parti CNL, originaire de la colline Gakana, zone Baziro de la même commune.

#### **Deux membres du parti CNL blessés en commune Buganda, province Cibitoke**

En date du 24 mai 2020, vers 19 heures, sur la colline Kaburantwa, commune Buganda, province Cibitoke, Daniel Nimbona et Emmanuelle Riziki, membres du parti CNL, ont été blessés par des membres de la milice Imbonerakure dirigés par Enock Hatungimana alias Kadafi, Jean Pierre Niyongabo et Justin Nduwayo qui étaient armés de machettes, de barres de fer et de gourdins. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure scandaient de slogans selon lesquels il fallait éliminer les membres du parti CNL.

## **1.6. DES DESTRUCTIONS MECHANTES LIEES A L'INTOLERANCE POLITIQUE**

### **Une maison d'un membre du parti CNL démolie en commune Nyabiraba, province Bujumbura rural**

Dans la nuit du 16 mai 2020, sur la colline Musesenyi, zone et commune Nyabiraba, province Bujumbura rural, une maison appartenant à Jean Marie Vianney Iradukunda, membre du parti CNL, détenu à la prison centrale de Mpimba pour détention illégale d'arme, a été démolie par des Imbonerakure dont Vital Harimenshi et Déo Habonayo.

### **Une bananeraie d'un Imbonerakure détruite en commune Kabarore, province Kayanza**

En date du 29 mai 2020, le matin, sur la colline Gikingo, commune Kabarore, province Kayanza, une bananeraie de Nyandwi alias Karubandisha, Imbonerakure, a été détruite par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, Jean Pierre Singirankabo, Benoît Minani, Léonidas Bucumi, Evariste Wizeyimana et Viateur, tous membres du parti CNL, ont été soupçonnés d'être les auteurs de cette destruction et fui la localité de même que Félix Bucumi, chef de colline Gikingo, par peur de représailles. Les mêmes sources précisent que ce chef collinaire est accusé par des Imbonerakure de soutenir les membres du parti CNL.

### **Une maison d'un membre du parti CNL incendiée en commune Giharo, province Rutana**

En date du 25 mai 2020, vers 23 heures, sur la colline Murembera, zone Gakungu, commune Giharo, province Rutana, une maison de Lionel Habonimana, membre du parti CNL, âgé de 37 ans, a été brûlée par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, des jeunes du parti CNDD-FDD ont été soupçonnés comme étant des présumés auteurs car ils menaçaient de mort la victime en l'accusant de n'avoir pas adhéré à leur parti. Depuis lors, la victime vit en cachette de peur de ces Imbonerakure.

### **Une maison d'un membre du parti CNL incendiée en commune Giharo, province Rutana**

Dans la nuit du 29 mai 2020, sur la colline et zone Gakungu, commune Giharo, province Rutana, une maison de Renadi Nibizi, membre du parti CNL, a été brûlée par des gens non identifiés. D'après des sources sur place, ce membre du parti CNL avait subi des menaces depuis le début de la campagne électorale et vivait en clandestinité.

## II. DES IRREGULARITES LIEES AUX ELECTIONS DU 20 MAI 2020

### **Des cartes d'électeurs extorquées aux membres du parti CNL par des Imbonerakure en commune Mutumba, province Karuzi**

En date du 19 mai 2020, vers 20 heures, sur les collines Nkubara et Bibara, commune Mutumba, province Karuzi, des Imbonerakure de ces deux collines dont Coyitungiye, Nowa, Gahetanu, Han-kanimana, Semapfa et Twagirayezu se sont rendus dans des ménages des membres du parti CNL et ont extorqué 56 cartes d'électeurs aux membres du CNL.

### **Des mandataires politiques interdits d'accéder aux bureaux de vote**

En date du 20 mai 2020, sur la colline Kigwati II, au bureau de vote n°5 du centre de vote de l'ECOFO Rukaramu I, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, des mandataires du parti CNL, FNL et UPRONA ont été interdits d'accéder au bureau de vote par le président de ce bureau, Moïse Ndayisen-ga, membre du parti CNDD-FDD. A ce centre, le vote a commencé à 4 heures du matin, soit 2 heures d'avance sur l'heure qui a été prévue par la CENI

Au bureau de vote n° 1, de ce même centre, Emmanuel Bizimana, mandataire du parti CNL, a été refusé l'accès au bureau de vote par Prosper Kwizera, président de ce bureau. Selon de sources

sur place, Emmanuel Bizimana a échappé de justesse à l'arrestation par Léonidas Nibigira, chef de zone Rukaramu, qui circulait avec des mandats d'arrêts contre certains mandataires du parti CNL.

Sur la colline Kigwati I, au centre de vote de l'ECOFO Kigwati, les mandataires des partis politiques CNL et UPRONA, à savoir François Bigirimana, Pascasie Nahimana, Rénovat Butoyi, Shukulani Nshimirimana, Evelyne Tuyisenge, Léonidas Vyizigiro, Augustin Hatungimana, Saïdi Mvuyekure, Alexis Nimbona, Adrien Nkurunziza,

Eric Niyonkuru et Mathias Ndayiragije, ont été interdits d'élire et d'accomplir leur mission d'observation électorale sur ce centre de vote par les présidents des bureaux de vote qui sont en même temps membres du CNDD-FDD. Il s'agit d'Eric Nijenhagera, président du bureau de vote n°6 et Directeur du Lycée Gatumba Hilaire Irabaganje, président du bureau de vote n° 2 et Directeur de l'ECOFO Rukaramu II ; Isaïe Manirakiza, Directeur de l'ECOFO Rukaramu I, Fils Hakizimana, président du bureau de vote n°1 et responsable des Imbonerakure sur ladite colline ; Shabani Tubirabiraho, Directeur de l'ECOFO Kigwati ainsi qu'Innocent Tuyishimire,

membre du comité mixte de sécurité en commune Mutimbuzi. Selon des sources sur place, ils étaient reprochés de n'être pas inscrits sur ce centre de vote et d'avoir quitté le parti CNDD-FDD.

**Des cartes d'électeurs extorquées aux membres du parti CNL par des Imbonerakure en commune Mutumba, province Karuzi**

**Des mandataires politiques interdits d'accéder aux bureaux de vote**

**Le non usage des isolements en commune Busoni, province Kirundo**

**Encre de pointage épuisé mais non remplacé en commune et province Kirundo**

**Des tricheries lors des élections du 20 mai 2020**

En zone Maramvya, sur la colline 13<sup>ème</sup> transversale, le prénommé Jean de Dieu, responsable collinaire sur ladite transversale et membre du parti CNDD-FDD ; Maregeya, élu collinaire ; Samson Nguvu, responsable collinaire du parti CNDD-FDD sur la 13<sup>ème</sup> transversale et Darius Ntamavukiro, responsable des Imbonerakure sur cette même colline, ont refusé à certains mandataires politiques d'élire. Selon des sources sur place, ces responsables du parti CNDD-FDD ont également distribué des cartes d'électeurs aux enfants qui n'avaient pas encore atteint la majorité électorale pour aller voter au compte du parti CNDD-FDD.

En date du 20 mai 2020, au centre de vote de l'ECOFO Rugero, sur la colline Rugero, commune et province Kirundo, Marie Rose Mukerabirori, mandataire du parti CNL, a été refusée d'entrer dans le bureau de vote par Viateur, un Imbonerakure, chargé de sécuriser ce centre, en présence de policiers qui n'ont pas intervenu.

En date du 20 mai 2020, en commune Nyanza-lac, province Makamba, au bureau de vote de Rimbo, un militaire du camp Nyanza-lac connu sous le prénom de Jean a déchiré des lettres d'accréditation des mandataires du parti CNL et ces derniers se sont vus refuser en conséquence l'accès à ce bureau de vote.

En commune et province Makamba, Philémon Nahabandi, président de la CEPI Makamba, a déchiré des lettres d'accréditation des mandataires du candidat indépendant Dieudonné Nahimana aux élections présidentielles et il leur a refusé l'accès aux différents bureaux de vote. Il en a été de même des centres de vote Kayoba de

l'ECOFO Makamba II, du Lycée communal Nyabigina II et du Lycée Makamba, où des mandataires de ce candidat ayant même aligné un député indépendant dans cette circonscription n'ont pas eu accès aux bureaux de vote.

En date du 20 mai 2020, vers 19 heures, des mandataires des partis politiques d'opposition et des candidats indépendants accrédités aux CECI Makamba et Vugizo ont été sommés de sortir des bureaux au moment du comptage des voix par Philémon Nahabandi, président de la CEPI Makamba et un membre de la CEPI qui supervise la commune Vugizo.

Dans la matinée du 20 mai 2020, un prénommé Augustin, agent de la CECI Ntahangwa, a procédé au remplacement des membres des bureaux de vote issus du parti CNL par ceux du parti CNDD-FDD dans cette commune urbaine. Des sources sur place ont fait savoir que cet agent de la CECI a été arrêté par des policiers.

**Le non usage des isolements en commune Busoni, province Kirundo**

**Encre de pointage épuisée mais non remplacée en commune et province Kirundo**

**Le non usage des isolements en commune Busoni, province Kirundo**

En date du 20 mai 2020, aux bureaux de vote de l'ECOFO Kididiri et l'ECOFO Gatemere, des membres des bureaux de vote ont refusé l'usage des isolements arguant que voter est un droit à jouir librement.

**Encre de pointage épuisée mais non remplacée en commune et province Kirundo**

En date du 20 mai 2020, au centre de vote de l'école privée Etoile de l'Espoir, bureau n°3, l'encre de pointage sur les bulletins de vote a été épuisée. Selon des sources sur place, les électeurs ont réclamé de l'ajouter mais le président de ce bureau de vote n'a pas réagi.



## **Des tricheries lors des élections du 20 mai 2020**

En zone urbaine de Cibitoke, commune Ntashangwa, Bujumbura Mairie, au centre de vote du Lycée technique Don de Dieu sis à la 14<sup>ème</sup> avenue, des membres du parti CNDD-FDD ont voté plus d'une fois et l'un d'entre eux a été attrapé à son 2<sup>ème</sup> tour de vote et remis aux policiers qui l'ont relâché juste à la sortie des enceintes du centre de vote.

En date du 20 mai 2020, sur la colline Kigwati II, au bureau de vote n°5 du centre de vote de l'ECOFO Rukaramu I, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Ripo Kibezi, membre du parti CNDD-FDD, a été pris en flagrant délit avec 7 bulletins de vote qu'il voulait mettre dans l'urne. Paradoxalement, le mandataire du parti CNL qui l'a dénoncé a été chassé dudit bureau par le président du bureau et a été arrêté par Marcel Niyonkuru, commissaire communal de police à Mutimbuzi.

Sur la colline Muyange, zone et commune Bugenyuzi, au centre de vote de l'ECOFO Muyange, Cyprien Hategekimana, chef de zone Bugenyuzi, donnait des procurations le jour du scrutin aux membres du parti CNDD-FDD pour le compte des jeunes qui sont allés en Tanzanie ou dans d'autres provinces à la recherche d'emploi et signait à leur place pour signifier que ce sont eux qui ont donné ces procurations.

Sur la colline Ruhata, zone et commune Gitaramuka, au centre de vote de l'ECOFO Ruhata, lors du scrutin, certains membres du parti CNL ont été harcelés par les présidents des bureaux

de vote dont Eloi Nkurikiye, président du bureau de vote n°1 et Directeur de l'ECOFO Ruhata. Ils leur ont retiré par force les cartes d'électeurs et voté à leur place avant d'enduire leur doigt d'encre indélébile.

Sur la colline Kibenga, zone et commune Gitaramuka, au centre de vote de l'ECOFO Kibenga, certains présidents des bureaux de vote, membres du parti CNDD-FDD dont Jean Bosco Bazirutwabo, Imbonerakure et directeur de cette ECOFO, ont extorqué aux membres du parti CNL de leurs cartes d'électeurs pour élire à leur place. Ceux qui l'ont refusé ont été interdits de voter.

En province Muyinga, des tricheries pareilles ont été observées surtout sur la colline et zone Kiremba, commune Gasorwe, au centre de vote de Kiremba I, sur les 6 bureaux de vote. Le chef de colline Gasuru prénommé Saleh et la prénommée Mélancie,

chefe de colline Karira, organisaient et encadraient des membres du parti CNDD-FDD pour voter sans procuration pour des électeurs absents. De sources sur place ont affirmé que, Jean Népomucène Nimubona, agent du bureau de vote et membre du parti CNDD-FDD, accompagnait certains électeurs dans l'isoloir, tandis que Védaste Miburo qui était chargé de distribuer les cartes, montrait aux électeurs la case du CNDD-FDD en leur signifiant que c'est le choix qu'ils doivent opérer.

## **Quatorze mandataires du parti CNL et de la coalition Kira Burundi interdits d'assister à l'opération de comptage des voix en commune et province Kayanza**

En date du 20 mai 2020, au centre de vote de l'ECOFO Murago, sur la colline Murago,

### **Des tricheries lors des élections du 20 mai 2020**

**Quatorze mandataires du parti CNL et de la coalition Kira Burundi interdits d'assister à l'opération de comptage des voix en commune et province Kayanza**

zone, commune et province Kayanza, neuf mandataires du parti CNL et cinq mandataires de la coalition Kira Burundi ont été interdits d'assister à l'opération de comptage des voix par des membres des bureaux de vote.

### **Douze mandataires du parti CNL chassés des bureaux de vote en commune Gahombo, province Kayanza**

En date du 20 mai 2020, au centre de vote de l'ECOFO Kigarama, zone Businde, commune Gahombo, province Kayanza, douze mandataires du parti CNL ont été chassés des bureaux de vote après le passage d'Edouard Nduwimana, Omboudsman burundais, qui venait de voter dans ledit centre.

### **Quatre-vingt-dix-huit cartes d'électeurs saisies en commune Muruta, province Kayanza**

En date du 20 mai 2020, au centre de vote du Lycée Muruta, commune Muruta, province Kayanza, Jackson Mugisha, membre du parti CNDD-FDD, a été appréhendé par des militaires avec un sachet rempli de 98 cartes d'électeurs. Selon des sources sur place, ils l'ont remis à la police pour des investigations.

### **Distribution des cartes d'électeurs aux membres du parti CNDD-FDD pour des votes multiples en commune et province Rumonge**

En date du 20 mai 2020, devant le parquet, au centre de la commune et province Rumonge, un groupe d'Imbonerakure dirigé par le prénommé Gérard, responsable des Imbonerakure au quartier Stam, a distribué des cartes d'électeur aux membres du parti CNDD-FDD pour leur permettre de faire des votes multiples.

### **Des cartes d'électeurs distribuées aux élèves mineurs en commune Mabayi, province Cibitoke**

En date du 20 mai 2020, au centre de vote de

l'ECOFO Samwe, commune Mabayi, province Cibitoke, Gustave Nahimana, responsable du parti CNDD-FDD et directeur du Lycée Mabayi, a distribué des cartes d'électeurs aux élèves de moins de 18 ans pour leur permettre de voter en faveur de son parti.

### **Huit membres du parti CNDD-FDD attrapés en possession de plusieurs cartes d'électeurs en commune Rugombo, province Cibitoke**

En date du 20 mai 2020, en commune Rugombo, au chef-lieu de la province Cibitoke, huit membres du parti CNDD-FDD dont 3 du bureau de vote de l'ECOFO Karurama, 2 du bureau de vote de l'ECOFO Buhinyuza et 3 du bureau de vote de l'ECOFO Kagazi, ont été attrapés en possession de beaucoup de cartes d'électeurs. Selon des sources sur place, ils ont été conduits au cachot du commissariat provincial de Cibitoke mais ont été relâchés deux heures après.

### **Des mandataires politiques de l'opposition interdits de superviser des élections en commune et province Muyinga**

En date du 20 mai 2020, au centre de vote de l'ECOFO Nyamirambo, zone Cumba, commune et province Muyinga, des mandataires politiques dont ceux du parti CNL n'ont pas été autorisés à superviser les opérations de vote, à l'exception d'un seul du parti UPRONA. Selon des sources sur place, depuis le matin jusqu'à la clôture des élections, les surnommés Mafire et Bicu, tous membres de la milice Imbonerakure, accompagnaient les électeurs dans les isolements et les aidaient à voter pour le CNDD-FDD. Les mêmes sources indiquent qu'aucun électeur n'a pu voter sans être accompagné par un de ces Imbonerakure. A l'issue du comptage, toutes les voix exprimées étaient en faveur du parti CNDD-FDD, à l'exception du parti UPRONA qui n'a eu qu'une seule voix.

### **Absence de bulletins de vote pour les conseillers communaux en commune Mabayi, province Cibitoke**

En date du 20 mai 2020, au centre de vote du Lycée communal de Ruhororo, commune Mabayi et province Cibitoke, le vote a débuté sans que des bulletins de vote pour les conseillers communaux ne soient disponibles. Selon des sources sur place, ces bulletins ont été distribués après que certains électeurs aient terminé de voter.

### **Des centaines de cartes d'électeurs saisies en commune Bugendana, province Gitega**

En date du 20 mai 2020, sur la colline Mugitega, zone et commune Bugendana, province Gitega, des centaines de cartes d'électeurs ont été saisies par des mandataires du parti CNL sur ce centre de vote. Selon des sources sur place, ces cartes d'électeurs étaient détenues par Lazare Mvuyekure, député issu du parti CNDD-FDD, et natif de la commune Bugendana ; Bukuru Béatrice, administratrice de la commune Bugendana ; David Nibitanga, représentant dudit parti dans cette commune ; Paul Bankibirwira, président de la CECI Bugendana ; François Xavier Habonimana, vice-représentant de la ligue des Imbonerakure dans la même commune et Innocent Horicubonye, membre de la CEPI Gitega en charge de la commune Bugendana. Ces mêmes sources précisent que ces membres du parti CNDD-FDD distribuaient ces cartes d'électeurs aux Imbonerakure, qui se trouvaient derrière les salles de la classe. Cette situation a été remarquée par des mandataires du CNL ayant suivi leurs mouvements quand ils ont reconnu des visages de personnes qui revenaient plusieurs fois pour voter. Au moment où ces observateurs allaient saisir ces cartes d'électeurs, Horicubonye Innocent de la CEPI Gitega qui était avec l'équipe de fraudeurs s'est interposé et a feint de les collecter et a rassuré ces mandataires de les acheminer au niveau de la CEPI Gitega.

### **Des mandataires du parti CNL empêchés de faire l'observation des élections en commune Ntega, province Kirundo**

En date du 20 mai 2020, au centre de vote de Ntega, commune Ntega, province Kirundo, des mandataires du parti CNL ont été empêchés d'effectuer l'observation des élections au bureau de vote de Ntega par Jean Marie Mugumyankiko alias Sindyibigori, secrétaire communal du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, les élections et le dépouillement ont eu lieu sans la présence des mandataires du parti CNL.

### **Des propagandes illégales**

En date du 20 mai 2020, sur la colline, zone et commune Buhiga, au centre de vote de Buhiga, les Imbonerakure Jean-Marie alias Fayida, Nestor Bashishikare alias Irambire, Marirahenda, le surnommé Bob Marley et Xavière Muhimpundu, ex-parlementaire du parti CNDD-FDD et candidate aux conseillers communaux, circulaient dans les rangs et instruisaient les électeurs à voter pour le parti CNDD-FDD.

En date du 20 mai 2020, sur la colline Rweya, zone et commune Buhiga, province Karuzi, sur la route menant vers le centre de vote de l'ECOFO Magamba, des Imbonerakure ont érigé trois barrières et demandaient à tout passant de voter pour le parti CNDD-FDD.

Sur cette même colline, Evariste Kayobera, candidat aux élections législatives, demandait à ceux qui venaient de voter s'ils avaient voté le n°1 et à ceux qui répondaient positivement, il leur donnait 1000 francs burundais en guise de remerciement.

A cette même date, vers 11 heures, sur la colline Magamba, zone et commune Buhiga, au centre de vote de l'ECOFO Magamba, les membres du bureau de vote qui sont, tous membres du CNDD-FDD ont constaté, qu'aucun électeur n'y restait alors que sur des listes électorales figuraient une centaine d'électeurs qui n'avaient pas encore voté. C'est ainsi que le chef de cette colline a ordonné aux Imbonerakure de sillonner tous les

ménages afin de rechercher ceux qui n'ont pas voté et des barrières ont été érigées pour vérifier l'encre indélébile sur le doigt de tous les passants.

### **Des menaces contre des membres du parti CNL**

En date du 21 mai 2020, vers le soir, dans les rues de la ville et province Rumonge, le parti CNDD-FDD a mobilisé ses membres depuis la permanence du parti jusqu'au quartier Nkayamba pour aller chanter, danser et proférer de menaces aux opposants politiques en disant notam-

ment : « *Hongora izo njavyi, twari twababwiye nti-bumva* », ce qui peut être traduit en fran-

çais : « Edentez ces fauteurs de troubles ; nous les avons pourtant prévenus mais ils ne veulent rien entendre. Dans la nuit du 22 mai 2020, sur la colline

Nyentakara, commune Kayogoro et au quartier Kigwati I du chef-lieu de la province Makamba, des militants du parti CNDD-FDD ont patrouillé toute la nuit aux alentours des ménages et boutiques des membres du parti CNL. Selon des sources sur place, ils les menaçaient en scandant des slogans kirundi pouvant être traduits en français comme suit : « *Nous allons ligoter vos appareils génitaux, fouetter vos fesses et vos pieds, Fuyez comme l'a fait Rwaswa votre patron car il en est habitué* ».

### **Blocage d'accès aux plateformes des réseaux sociaux au Burundi**

En date du 20 mai 2020, sur tout le territoire du Burundi, les utilisateurs des réseaux sociaux comme Whatsapp et Twitter n'ont pas eu droit d'accès à la communication. Selon des sources sur place, ce blocage a été initié par l'ARCT qui a donné des injonctions aux compagnies de télécommunications de bloquer toutes les connexions. Ces connexions n'ont été rétablies que le lendemain dans l'après-midi.

<p><b>Des menaces contre des membres du parti CNL</b></p> <p><b>Blocage d'accès aux plateformes des réseaux sociaux au Burundi</b></p> <p><b>Chasse aux sorcières contre des membres du parti CNL au centre de négoce en commune Gitaramuka, province Karuzi</b></p>
--

### **Chasse aux sorcières contre des membres du parti CNL au centre de négoce en commune Gitaramuka, province Karuzi**

En date du 23 mai 2020, vers 17 heures, sur la colline et zone Nyaruhinda, commune Gitaramuka, province Karuzi, au centre de négoce ap-

pelé Kabarimyi, des Imbonerakure de cette colline accompagnée par le chef de cette zone Manassé Bazishaka ont chassé tous les membres du parti CNL dans des bars et ont obligé aux propriétaires des boutiques de fermer en leur disant qu'ils n'avaient plus de place là-bas.

### III. DE LA PROCLAMATION DES RESULTATS PROVISOIRES DES ELECTIONS

KAYANZA					NGOZI					KARUSI				
SUFFRAGES EXPRIMES		303 827			SUFFRAGES EXPRIMES		346 851			SUFFRAGES OBTENUS		210 541		
NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR		7			NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR		8			SIEGES AVANT PLUS FORTS RESTES		5		
QUOTIENT ELECTORAL		43 403			QUOTIENT ELECTORAL		43 356			PLUS FORTS RESTES		0		
SIEGES OBTENUS		7			SIEGES OBTENUS		8			SIEGES OBTENUS		5		
Parti/Coalition/Indépendant	Total Suffrages Obtenus	Sieges Avant Plus Forts Restes	Plus Forts Restes	Sieges Obtenus	Parti/Coalition/Indépendant	Total Suffrages Obtenus	Sieges Avant Plus Forts Restes	Plus Forts Restes	Sieges Obtenus	N°	Parti/Coalition/Indépendant	Suffrages obtenus	% par rapport aux votants	Classement
CNDD-FDD	210 541	5	0	5	CNDD-FDD	210 541	5	0	5	1	CNDD-FDD	210 541	87,92	1er
CNL	14 157	1	1	2	CNL	14 157	1	1	2	8	UPRONA	3 557	1,49	3ème
UPRONA	3 557	0	0	0	UPRONA	3 557	0	0	0	10	FNL	1 251	0,52	4ème
<b>TOTAL</b>					<b>TOTAL</b>					<b>TOTAL</b>				
<b>7</b>					<b>8</b>					<b>230 377</b>				
										NULS				
										3 889				
										1,62				
										ABSTENTIONS				
										5 214				
										2,18				
										TOTAL VOTANTS				
										239 480				
										INSCRITS				
										262 405				
										TAUX PARTICIPATION				
										91,26				

Concernant les législatives, le parti CNDD-FDD a obtenu 72 sièges à l'Assemblée Nationale contre 27 sièges du parti CNL tandis que l'UPRONA n'a obtenu qu'un seul siège.

Lors de cette proclamation, trois provinces Karuzi, Kayanza et Ngozi ont obtenu un total identique de suffrages aux législatives, soit 210 541 voix pour le parti CNDD-FDD contre 14 157 voix pour le parti CNL. Cela montre qu'il y a eu une manipulation des chiffres par la CENI.

Au lendemain de la proclamation des résultats provisoires de ces deux élections au niveau national, la CENI a vite supprimé de son site tous les résultats des élections proclamés qu'elle avait posté la veille. En effet, au cours d'un communiqué de presse, son président, Pierre Claver Kazihise, a expliqué que les données qui avaient été postées étaient considérées comme « un draft ». Voici la substance de son message : « (...) Oui ces chiffres ont été enlevés du site de la CENI. En fait, ces chiffres ne devaient pas être publiés parce qu'ils n'avaient pas été contrôlés, n'avaient pas été visés par les membres du bureau de la CENI et c'est normal que des

*chiffres qui ne sont pas, disons, officiellement publiés doivent, n'est-ce pas, être retirés. Prochainement nous mettrons les chiffres que le bureau a visés et contrôlés et vous allez voir que ces chiffres sont probablement plus justes. Sinon, il y a eu publication d'un draft qui n'avait pas lieu d'être publié ».*

En conséquence, la base légale de recours du parti CNL se trouve compromise étant donné qu'elle portait sur les chiffres issus d'un « draft ».

#### **III.1. De la réaction et du rejet par la CENI des observations de l'église Catholiques du Burundi**

#### **III.2. Réactions des candidats face aux résultats proclamés par la CENI**

#### **III.3. Réaction des partenaires du Burundi face aux résultats proclamés par la CENI**

### III.1. De la réaction et du rejet par la CENI des observations de l'église Catholiques du Burundi

Après la publication des résultats, la Conférence des Evêques Catholiques du Burundi a sorti un communiqué ciblé. Dans son communiqué du 26 mai 2020, la Conférence des évêques Catholiques du Burundi a énuméré plusieurs irrégularités observées, notamment la contrainte exercée sur cer-

tains mandataires à signer d'avance les procès-verbaux du dépouillement du contenu des urnes ; le bourrage de certaines urnes ; le vote à la place des défunts et des réfugiés ; les procurations multiples et donc invalides ; le fait que dans certains bureaux de vote il y ait eu des électeurs qui ont voté plus d'une fois ; l'exclusion des mandataires et des observateurs des lieux de dépouillement du scrutin ; les intimidations et contraintes exercées sur des électeurs par certains administratifs qui les accompagnaient jusque dans les isolements ; l'intrusion des personnes non autorisées dans les lieux de comptage des voix ; le secret du scrutin qui n'était pas garanti partout et la confiscation des accréditations et des téléphones de certains observateurs.

Ainsi, ces multiples irrégularités relevées par l'Eglise Catholique ont amené la CENI à réagir.

### III.2. Réactions des candidats face aux résultats proclamés par la CENI

Après la proclamation des résultats des élections présidentielles et législatives par la CENI en date du 25 mai 2020, certains candidats ont exprimé leur position sur l'issue des élections.

En effet, le parti UPRONA, par le biais de son candidat présidentiel, Gaston Sindimwo qui est aussi vice-président de la République, a accepté la défaite et félicité Evariste Ndayishimiye pour sa victoire aux élections présidentielles.

Dieudonné Nahimana, candidat indépendant, au cours d'une conférence de presse tenue en date du 29 mai 2020, a quant à lui, indiqué qu'il avait déployé six mille mandataires sur tout le territoire national dont 236 pour chaque commune et 18 mandataires nationaux. Tous les mandatés ont été unanimes sur l'opacité des élections du 20 mai 2020, qui ont été caractérisées par de multiples irrégularités pouvant faire douter sur les résultats proclamés par la CENI. Malgré cela, Dieudonné Nahimana a fait savoir qu'il a accepté les résultats proclamés.

Pour Agathon Rwaso, président du parti CNL et candidat aux élections présidentielles, dans sa déclaration du 21 mai 2020, il s'est exprimé dans les termes suivants : « *Les résultats qu'on est en train de proclamer sont fantaisistes, ils ne collent pas avec la réalité., Lorsqu'on a commencé à faire le*

En effet, dans une conférence de presse organisée par la CENI en date du 28 mai 2020, le président de cette commission s'est dit étonné que sur 39 organisations d'observateurs, seule l'Eglise Catholique ait fait exception. Selon Pierre Claver Kazihise, la Conférence des Evêques Catholiques du Burundi devrait retourner dans les rapports de leurs observateurs pour vérifier leur véracité: « *Parmi les 39 organisations, il y en a une dont les conclusions ne concordent pas avec celles des autres, la CENI recommande à l'organisation intéressée d'analyser minutieusement les conclusions d'observation de ses envoyés qui ont fait qu'ils aboutissent à des conclusions complètement marginales* ».

*comptage des voix, on était en tête. Nos résultats démontrent que nous le sommes toujours. Les chiffres qu'on est en train de balancer sur les ondes sont le résultat d'une pure manipulation* ».

Quant à Francis Rohero, candidat indépendant aux élections présidentielles, ces élections ont été caractérisées par des irrégularités comme l'ont relevées ses mandataires déployés sur terrain. Cependant, il a indiqué qu'il prenait acte des résultats.

La Coalition Kira-Burundi, dans une conférence de presse tenue en date du 26 mai 2020, a également pris acte des résultats provisoires des élections présidentielles. Ainsi, selon Aloys Baricako, président de cette coalition, « la Coalition Kira-Burundi, forte de son engagement de stabiliser notre pays, souhaite plein succès aux futurs dirigeants et félicite les nouveaux dirigeants ». Malgré les difficultés et autres tracasseries causées par la CENI à cette coalition, l'heure est de prendre en conséquence acte des résultats provisoires qui l'ont portée à la 4<sup>ème</sup> place avec 0.55 % des voix, a-t-il renchéri. Il a en outre révélé que la CENI a mal organisé les élections depuis son processus jusqu'au jour du scrutin.

### *III.3. Réaction des partenaires du Burundi face aux résultats proclamés par la CENI*

En date 27 mai 2020, le groupe des chefs de missions diplomatiques accréditées au Burundi ont rendu public un communiqué de presse où ils ont pris acte des résultats provisoires des élections présidentielles et législatives présentés par la CENI en date 25 mai 2020. Tout en saluant la forte participation des Burundais aux scrutins du 20 mai 2020, ils ont appelé les parties au processus de faire preuve de responsabilité et de privilégier la concertation dans le traitement des contentieux électoraux.

## IV. DE LA PARTIALITE DES INSTITUTIONS PUBLIQUES

### IV.1. DE LA POLICE

Au cours d'une conférence de presse animée en date du 18 mai 2020 par le Ministre de la Sécurité Publique et de la Gestion des catastrophes, Alain Guillaume Bunyoni, a mis en garde ceux qui tenteront de perturber les élections du 20 mai 2020. Il a ciblé des membres des partis CNL et UPRONA car, selon lui, leurs leaders ont demandé aux militants de rester autour des bureaux de vote pour surveiller les opérations de dépouillement. D'après lui, aucune personne n'est autorisée à rester tout près des bureaux de vote après avoir voté. Il s'est en effet basé sur l'article 54 du code électoral de mai 2019 qui « *interdit aux électeurs de se présenter à l'intérieur ou aux abords des bureaux de vote en armes ou en troupe organisée* ». Ainsi, il a donné l'ordre de réprimer sévèrement les contrevenants à cette disposition.

Quant au bilan des violences durant la campagne électorale, le Ministre Alain Guillaume Bunyoni a déclaré que la police a enregistré trois morts, dont deux militants du parti CNDD-FDD, 62 blessés dont 49 du parti CNDD-FDD et 13 du parti CNL, en plus de 186 personnes arrêtées et détenues dans différents cachots et prisons, dont la majorité sont des membres du parti CNL. Ces

derniers ont été accusés par ce Ministre d'être à l'origine des violences commises contre des militants du parti CNDD-FDD.

Pourtant, au cours de la période du 1<sup>er</sup> au 15 mai 2020, les organisations de la société civile burundaise membres du Consortium avaient documenté au moins 1 membre du parti CNL tué, 2 membres du CNL enlevés, 15 membres du parti CNL torturés dont 1 femme et 139 membres du parti CNL dont 4 femmes et 1 membre du parti UPRONA arrêtés arbitrairement.

#### **Un membre du parti CNL poignardé en commune Rango, province Kayanza**

En date du 20 mai 2020, au centre de vote de l'ECOFO Rango, commune Rango, province Kayanza, un policier a poignardé Gilbert Cimana, membre du parti CNL au niveau du bras à l'aide d'une baïonnette. Selon des sources sur place, la victime avait refusé la distribution des cartes d'électeurs frauduleuses sur les rangs électoraux.

## IV.2. DE LA CENI

### IV.2.1. De la modification des listes électorales

Une irrégularité grave s'est observée lors de la répartition des sièges à base des listes électorales bloquées. Selon le code électoral, chaque parti politique soumet à la CENI des listes électorales bloquées de ses candidats pour être entérinées par cette institution. Ces listes bloquées sont par ailleurs présentées aux électeurs le jour du scrutin. Dans ces conditions, nul n'a les prérogatives de les modifier, sous peine d'enfreindre à la loi électorale.

Pourtant, la CENI s'est arrogé le droit de violer l'ordre des candidats sur des listes électorales du parti CNL dans les provinces Kayanza et Bujumbura rural.

Dans la province Kayanza, Léopold Hakizimana (n°1 sur la liste bloquée) et Jean Marie Harahagazwe (n°3 sur la liste bloquée) sont les députés choisis du parti CNL par la CENI pendant que Pélate Niyonkuru (n°2 sur la liste bloquée) a été omise par la CENI en faveur de Jean Marie Harahagazwe.

Cependant, dans cette même province, pour le parti CNDD-FDD, les 5 députés élus figuraient en tête de la liste bloquée de leur parti (de 1 à 5). En province Bujumbura rural, Jean-Berchmans Mbanye (n°1 sur la liste bloquée) et Didace

Nzambimana (n°4 sur la liste bloquée), les 2 députés élus du parti CNL dans cette circonscription électorale ne sont pas ceux qui figurent chronologiquement en tête de leur liste, soit Jean-Berchmans Mbanye et Cathy Kezimana (n°2 sur la liste bloquée). Le n°1 sur la liste (Jean-Berchmans Mbanye) a été élu, suivi du n°4 (Didace Nzambimana), omettant les n°2 et n°3. Rappelons que Cathy Kezimana avait été arrêtée quelques jours avant les élections et détenue à la prison de Mpimba. Elle figurait néanmoins encore sur le bulletin de vote remis aux électeurs le jour du scrutin du 20 mai 2020.

Cependant, pour le parti CNDD-FDD, la CENI a observé l'ordre des 4 députés élus figurant sur la liste bloquée de ce en province Bujumbura rural. En bref, les cas de ces deux provinces citées révèlent à suffisance une violation flagrante du code électoral par la CENI concernant les listes bloquées des partis politiques.

la CENI s'est arrogé le droit de violer l'ordre des candidats sur des listes électorales du parti CNL dans les provinces Kayanza et Bujumbura rural



## V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les organisations de la société civile burundaise membres du consortium pour le monitoring des violations des droits de l'homme pendant la période électorale déplorent l'intolérance politique marquée par des tueries, des enlèvements suivis de disparitions forcées, des tortures, des arrestations arbitraires et des affrontements entre des militants de partis politiques.

Ces organisations regrettent en outre les irrégularités ayant entaché ce scrutin dont la contrainte exercée sur certains mandataires à signer d'avance les procès-verbaux du dépouillement du contenu des urnes, le bourrage de certaines urnes, le vote à la place des défunts et des réfugiés, les exclusions des mandataires et des observateurs des bureaux de vote et des lieux de dépouillement du scrutin, les intimidations et contraintes exercées sur des électeurs par certains administratifs qui les accompagnaient jusque dans les isoloirs, l'intrusion des personnes non autorisées dans les lieux de comptage des voix, le secret de vote qui n'était pas garanti partout et la confiscation des accréditations et des téléphones de certains observateurs ; tout cela étant le résultat de l'opacité et la partialité de la CENI et ses démembrements dans la gestion du processus électoral qui a abouti à des résultats très contestés.

Compte tenu de ce qui précède, les organisations de la société civile burundaise membres du consortium recommandent :

### **A la Justice Burundaise:**

- ◆ de faire preuve d'indépendance et d'impartialité dans l'exercice de ses fonctions en général et dans l'examen des procès politiques en particulier,
- ◆ de libérer tous les détenus d'opinion et garantir la justice à tous les citoyens sans distinction,

### **Au Gouvernement du Burundi:**

- ◆ de jouer pleinement son rôle de protéger la population sans distinction,
- ◆ de traduire en justice tous les auteurs des violations des droits de l'homme observées,

### **Aux membres des partis politiques:**

- ◆ de faire preuve de retenue et de tolérance politique pour rassurer une période post-électorale paisible,

### **Aux jeunes des partis politiques:**

- ◆ d'éviter toute sorte de manipulation et de s'abstenir de comportements violents,

### **A la population :**

- ◆ de rester sereine et solidaire et de ne pas céder aux sollicitations divisionnistes,

### **Aux Partenaires du Burundi:**

- ◆ de garder un œil sur le Burundi dans cette période critique.

*Pour toute communication avec ce consortium, contacter Madame Justine Nkurunziza, présidente de la COSOME :  
Numéro de téléphone : +1 (613) 302-0729 E-Mail : [cosome.cosome@gmail.com](mailto:cosome.cosome@gmail.com) . Consultez aussi les sites web :  
[www.cosome.org](http://www.cosome.org), [www.ligue-iteka.bi](http://www.ligue-iteka.bi), [www.forscburundi.org](http://www.forscburundi.org), [www.sostortureburundi.org](http://www.sostortureburundi.org), [www.aprodhasbl.org](http://www.aprodhasbl.org)  
& [www.acatburundi.org](http://www.acatburundi.org)*